

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 196-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.539

Déposée le: 04.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Lanz (Thun, UDC)
Egger (Hünibach, PS)
Frutiger (Oberhofen, PBD)
Zaugg-Graf (Uetendorf, pvl)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 07.09.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Sauvez l'école d'horticulture de Hünibach!

Pour éviter la fermeture de l'école d'horticulture de Hünibach et la perte de places d'apprentissage et d'emplois qui y est liée, le Conseil-exécutif est chargé,

1. de présenter la mesure 48.4.1 du PA 18, qui concerne les écoles d'horticulture d'Oeschberg et de Hünibach, séparément pour chaque école au Grand Conseil pour qu'il prenne sa décision ;
2. suspendre la mesure d'économie concernant l'école d'horticulture de Hünibach ;
3. d'inscrire la subvention cantonale de 2 millions de francs au budget 2019 et au prochain plan intégré mission-financement ;
4. de négocier avec l'école d'horticulture de Hünibach une nouvelle convention de prestations qui, d'une part, assure la pérennité de l'école et, d'autre part, pose la base pour une augmentation réaliste de son degré d'autofinancement à moyen et long terme;

5. d'examiner la question d'une collaboration approfondie avec le Berufsbildungszentrum IDM Thun.

Développement :

L'une des mesures du programme d'allègement 2018 consiste en la suppression progressive de la subvention cantonale de 2 millions de francs par an de 2019 à 2020 puis sa suppression totale dès 2021, ce qui signifie que l'école d'horticulture de Hünibach devra être fermée à partir 2021. Cette mesure d'économie signifie donc la fin de l'école et de l'école de métiers. Elle touche 50 places de formation et 50 collaborateurs (30 équivalents plein temps).

L'école d'horticulture de Hünibach permet d'intégrer des personnes dans le monde du travail. Un tiers des élèves n'avaient pas réussi à trouver leur place dans le monde du travail après l'école publique. Au cours des trois dernières années, tous et toutes ont réussi l'examen final de l'école. La mesure d'économie s'inscrit dans le court terme, elle n'apporte pas grand-chose sur le plan de la politique financière et génère de nouveaux coûts dans d'autres domaines. Un glissement des coûts de la formation à l'aide sociale au détriment de jeunes sans perspectives ne peut en aucun cas être dans l'intérêt du canton.

Cette mesure d'économie est aussi aberrante du point de vue de la politique de la formation : pour un petit potentiel d'économie, on cause un dommage considérable. L'école d'horticulture de Hünibach forme des horticulteurs à la culture biologique et biodynamique. Le canton de Berne possède ainsi le seul et unique site de formation de Suisse pour la culture biologique et biodynamique et veut s'en faire l'économie ! Sachant que la vente de fruits et légumes bio est en croissance continue (Coop en a vendu 11 pour-cent de plus cette année que l'année précédente) et que la vente de fruits et légumes conventionnels a chuté, une telle mesure n'est vraiment pas tournée vers l'avenir.

Le marché du travail futur aura besoin d'horticulteurs et d'horticultrices qui possèdent des connaissances spécialisées en culture biologique : fermer maintenant l'école d'horticulture de Hünibach pour mettre en place ultérieurement un nouveau site de formation coûte plus cher que préserver et développer ce site qui existe déjà et a fait ses preuves.

Finances et orientation de l'école d'horticulture de Hünibach

Le canton de Berne soutient l'école d'horticulture de Hünibach à hauteur de 2 millions de francs par année. Les charges 2016 se sont élevées à 4 millions de francs. Chaque année, l'école dégage elle-même 2 millions de francs grâce à la vente de produits et de prestations à des clients ainsi qu'aux contributions des élèves pour l'internat et la cantine (l'internat et la cantine couvrent leurs frais).

En 2014, l'école s'est réorientée sur le plan stratégique selon les impulsions de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle et avec son soutien. Depuis lors, elle forme des apprentis et apprenties en CFC dans les spécialités horticulture, horticulture de plantes vivaces et horticulture de plantes en pots et de fleurs coupées ainsi que des apprentis et apprenties en APF en horticulture et production. Elle offre aussi des préapprentissage. Cette réorientation n'est toutefois pas encore achevée : il est encore trop tôt pour déterminer les économies engendrées.

Motivation de l'urgence : cette motion doit être traitée d'urgence dans le cadre du PA 2018 afin de pouvoir éviter des décisions contradictoires.

Destinataire

- Grand Conseil